



# Demande d'autorisation D'ouverture temporaire d'un débit de boissons

**Monsieur le Maire**

Je soussigné(e) <sup>(1)</sup>

Dalleau Jérôme, Mc Mahon ASSE  
49 rue Louvel et Brière 14800  
TOUQUES

ai l'honneur de solliciter, conformément aux articles L.3334-2 et L. 3352-5 du Code de la santé publique, l'autorisation d'ouvrir un débit temporaire de boissons

de 3 catégorie)

Lieu Place Lemercier

à l'occasion de (3) Soirée Country - Texas Pine

du 15 août 2022 à 16 heures 00

au 15 août 2022 à 0 heures 00

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le 14/06/2022

(signature)

## Arrêté du Maire

N° de l'arrêté

2022/099

Je soussigné(e) Fabienne Louis, Adjointe au Maire de la mairie de TOUQUES

Vu la demande ci-dessus ;

Vu les articles L. 3334-2 et L. 3352-5 du Code de la santé publique ;

Vu <sup>(4)</sup>

**Arrête :**

M<sup>(1)</sup> Jérôme DALLEAU, Président de "Mc Mahon ASSE", 49 rue Louvel et Brière

est autorisé(e) à ouvrir un débit temporaire de boissons de 3ème catégorie

à <sup>(2)</sup> Place Lemercier

du 15 août 2022 à 16 heures 00 -

au 15 août 2022 à 0 heures 00 -

à l'occasion de (3) Soirée Country

**à charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.**

Fait à TOUQUES, le 12 juillet 2022



Adjointe au Maire  
Fabienne LOUIS

- (1) Nom, prénoms, profession, adresse
- (2) Indiquer l'emplacement
- (3) Indiquer le motif : foire, vente de charité, fête, etc.
- (4) Indiquer, le cas échéant, les références du certificat de conformité du local utilisé